MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 5, n° 1 BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL Janvier 2019

BUDGET 2019

DISCOURS DU MAIRE JEAN BOUCHARD

Mesdames, Messieurs,

Au nom de mes collègues du Conseil municipal et des dirigeants de la Ville de Mirabel, je suis heureux de vous présenter les grandes lignes de nos prévisions budgétaires pour l'année 2019.

Ces prévisions sont le fruit d'un exercice complexe, au cours duquel tous les acteurs impliqués ont fait preuve d'une grande rigueur et d'une ferme volonté de favoriser la qualité de vie des citoyens, tout en respectant leur capacité de payer.

Un sixième budget sans augmentation de taxes foncières municipales

Ainsi, d'entrée de jeu, je suis extrêmement fier d'annoncer que pour une sixième année consécutive, le budget de Mirabel ne comporte aucune augmentation de taxes foncières pour les immeubles résidentiels, commerciaux et industriels.

Ce gel de taxes est sans contredit l'élément central de notre budget. Il s'agit d'une annonce d'autant plus impressionnante que la forte croissance de notre population a entraîné une hausse significative de nos dépenses opérationnelles.

En fait, en 2019, la hausse de nos dépenses n'est pas entièrement compensée par les nouveaux revenus de taxation recueillis. Malgré cela, nous avons réussi le tour de



force d'équilibrer le budget, et de geler, encore une fois, le compte de taxes foncières. Nous avions la ferme intention d'honorer notre promesse de ne pas augmenter le fardeau fiscal des citoyens en 2019, et nous y sommes arrivés.

Cette gestion serrée démontre que nous sommes conscients que le contexte économique actuel pose des défis à plusieurs ménages. Étant sensibles à cette réalité, c'est avec fierté que nous instaurons, de surcroît, une toute nouvelle mesure quant au paiement des taxes foncières municipales en 2019.

Dorénavant, les citoyens pourront en fait s'acquitter de leur paiement de taxes en quatre versements au lieu de deux. Cette mesure nous a été demandée par la population et nous avons répondu à l'appel, sachant qu'elle facilitera la vie des citoyens et des familles de chez nous.

En matière de taxation, signalons pour finir que seul le taux des immeubles agricoles augmentera de un sou par 100 \$ d'évaluation. Cette hausse minime servira notamment à financer la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole, ainsi que le renouvellement de notre entente avec Écoute agricole Laurentides. Le taux des immeubles agricoles demeure par ailleurs plus bas que le taux des immeubles résidentiels, et cela de 12 sous par 100 \$ d'évaluation, vu les ajustements majeurs faits en faveur des agriculteurs par les années passées.

Des dépenses opérationnelles en hausse

Alors donc, le budget équilibré que nous proposons en 2019 se chiffre à 88 531 000 \$, et il est en hausse de 2,4 % comparativement à l'an dernier.



CAHIER DES ACTIVITÉS HIVER - PRINTEMPS





RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13 | DISTRIBUTION Postes Canada RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653

SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | COURRIEL communications@ville.mirabel.qc.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 23 000 exemplaires





Les dépenses de fonctionnement et d'opérations de la Ville, quant à elles, sont en hausse de 7,2 %. Cette hausse est directement liée à la forte croissance de la population mirabelloise, et à notre responsabilité d'offrir à cette population des services de qualité, à la hauteur de nos capacités et de nos ambitions.

Nous avons en fait émis, en 2018, des permis pour plus de 1 125 logements supplémentaires, ce qui nécessite des investissements, que l'on pense au déneigement, à la collecte d'ordures, au traitement des eaux, ou tout autre type de services municipaux. De nouveaux bâtiments commerciaux et industriels que l'on doit desservir se sont également établis au sein de notre territoire.

La dette de notre municipalité demeure pour sa part contrôlée, avec un ratio d'endettement par habitant qui se classe parmi les plus bas au Québec.

Des revenus utilisés à bon escient

Les taxes foncières et autres revenus de la municipalité, que nous nous faisons un devoir d'utiliser à bon escient, nous permettront de réaliser divers projets en 2019 et au fil des années à venir.

En fait, dans le cadre de notre programme triennal d'immobilisations, un total de 38 M \$ sera investi en 2019, sur lequel 9 M \$ seront payés sans emprunt. Pour chacune des années 2020 et 2021, c'est une somme majeure de 63 M \$ qui sera investie en immobilisations.

Si vous me permettez de parler de nos projets les plus importants, je vais faire le point sur le dossier de la gare dans le secteur de Saint-Janvier. Maintenant que les plans et devis sont en cours d'élaboration, Exo s'est dit intéressé à acquérir les terrains de la municipalité où la future gare sera implantée. C'est d'excellent augure pour ce projet qui va enfin bon train. Aussi, la vente de ces terrains à Exo nous permettra de récupérer le montant investi lors de leur achat, en 2017.

En 2019, nous paverons donc la voie à l'implantation de cette gare tant attendue par des travaux préparatoires. Ainsi, nous aménagerons un lien routier entre les rues Charles et Victor, au-dessus de la rivière Sainte-Marie. Nous débuterons aussi le réaménagement de la rue Victor, à partir de l'intersection du boul. Curé Labelle, pour assurer la fluidité lors de la mise en service de la gare.

Toujours au chapitre des transports, en plus de continuer à exercer des pressions pour faire prolonger l'autoroute 13 jusqu'à l'autoroute 50, nous souhaitons pouvoir procéder à la réfection de la rue Saint-Simon entre les rues de la Sablière et Henri-Piché, et la réfection de la route 158, entre les rues du Défricheur et Saint-Simon.

Sur l'ensemble de notre vaste réseau routier, des investissements majeurs de 7,9 M \$ seront aussi consentis dans le cadre de notre programme de pavage. De ce montant, 6,5 M \$ seront payés sans emprunt, à même le fonds de roulement.

En éducation, nous continuerons à travailler avec la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles, alors que se prépare la construction d'une école primaire dans le secteur du Domaine-Vert Nord, et pour faire progresser les dossiers d'une école primaire et d'une école secondaire dans le secteur de Saint-Augustin.

Sur le plan des loisirs, à l'aréna du complexe Val d'Espoir, en plus de remettre aux normes l'ancienne glace, nous comptons nous préparer à la construction d'une toute nouvelle glace, comprenant un amphithéâtre de 1 000 places.



Plusieurs sommes seront également bien sûr créés au sein de l'administration investies dans nos multiples parcs. Parmi ces investissements, un tout nouveau parc, appelé le parc Claude-Laliberté, sera aménagé dans le secteur de Saint-Canut au coût de 1 M \$.

Avec la finalisation de la réorganisation de notre Service des communications, nous lancerons en 2019 notre tout nouveau site Web totalement repensé et amélioré, et cinq nouveaux panneaux d'affichage numérique seront installés à différents endroits stratégiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

En collaboration avec Tourisme Mirabel, nous préparerons la mise sur pied de la première édition du Marché de Noël de Mirabel, qui verra le jour en décembre 2019.

En matière de ressources humaines, nous travaillerons à ce que soit renouvelée la convention collective des policiers, échue depuis un an. Les négociations quant au renouvellement des conventions collectives des cols bleus et des cols blancs seront aussi amorcées. De nouveaux postes seront

municipale, par nécessité de continuer à répondre aux besoins de la population croissante.

Pour clore le sujet de notre utilisation des revenus, j'aimerais préciser que nous n'avons pas le plein pouvoir sur la totalité des taxes foncières recueillies. En fait, nous devons verser plus de 3 310 000 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal, qui les utilise notamment à des fins de logement social, de planification métropolitaine et de gestion du territoire, ainsi qu'à l'Autorité régionale de transport métropolitain, qui dessert le Grand Montréal en matière de transport collectif.

Conclusion

En guise de conclusion, le budget équilibré que nous présentons aujourd'hui démontre

une saine gestion des dépenses, dans le respect de la capacité de payer des contribuables. Il témoigne aussi d'une attitude proactive, qui favorise la bonne santé financière de notre municipalité et son essor socio-économique.

Sachez que mes collègues et moi sommes honorés de servir la population d'une ville aussi dynamique que Mirabel, et d'avoir réussi le pari de ne pas augmenter les taxes foncières municipales pendant non moins de six années consécutives. Ce n'est pas sans fierté que nous voyons notre municipalité figurer en tête de liste du palmarès des villes avec la charge fiscale la moins élevée au Québec.

Bref, alors que la situation financière de Mirabel est enviable et que la qualité de vie que l'on y offre est exceptionnelle, nous continuerons à travailler de façon acharnée pour que notre Ville continue à se démarquer, à s'émanciper et à croître en beauté!

Le maire, Jean Bouchard

Le 10 décembre 2018

UN NOËL PLUR LÉGER GRÂCE AUX BÉNÉVOLES DU SERVICE D'URGENCE DE MIRABEL

La Campagne des paniers de Noël des services d'urgence de la région de Mirabel organisée par le Fonds d'aide des policiers et policières de Mirabel, a permis à plusieurs familles de vivre un Noël festif et heureux avec de la nourriture

Cette année, plus de 340 paniers ont été distribués aux familles qui en ont fait la demande, en collaboration avec le Centre de dépannage Saint-Janvier, les Clubs optimistes et les employés de Bell Helicopter.

Parce que Noël est surtout la fête des enfants, l'équipe de bénévoles impliqués dans le fonds d'aide des policiers et policières de Mirabel, ont remis à chaque enfant de chacune des familles, un cadeau avec bien sûr la collaboration du Père Noël, lors d'une journée spéciale qui s'est déroulée le 16 décembre au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier.

2 PHOTOS

RAPPEL DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DES LOISIRS

Jusqu'au 14 janvier, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire procède aux inscriptions pour les activités des loisirs de l'hiver 2019. Trois modes d'inscription sont possibles, par Internet, au www.ville.mirabel.qc.ca, du mardi 8 janvier, 9 h 30, au lundi 14 janvier, 16 h 30. Par téléphone, au 450 475-8656, du mardi 8 janvier, 9 h 30, au lundi 14 janvier, 16 h 30.

Inscription interrompue, de 12 h à 13 h. Il est aussi possible de se présenter directement au bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon l'horaire suivant : mardi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 19 h, mercredi, jeudi, vendredi et lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, au 8515, rue Saint-Jacques, à Mirabel (secteur de Saint-Augustin).

Prendre note qu'aucune inscription ne sera acceptée après le 14 janvier, 16 h 30.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez communiquer avec le Services des loisirs, en composant le 450 475-8656.

CONCOURS PHOTO

LES PHOTOS GAGNANTES SONT DÉVOILÉES

C'est le 3 décembre dernier que la Ville dévoilait le nom des gagnants du concours de photo organisé dans le but d'illustrer le calendrier municipal qui a été distribué dans tous les foyers mirabellois, il y a quelques semaines.

Chacun des gagnants recevait alors un exemplaire du calendrier ainsi qu'un chèque de 100 \$.

Les photos soumises au concours devaient avoir été prises sur le territoire mirabellois et représenter des scènes, des activités, et des gens en action pour répondre à la thématique «Mirabel aime la vie et ses activités variées».

Le comité de sélection était formé des personnes suivantes : Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe, Mme Magali Renaud, coordonnatrice socioculturelle et vie communautaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et M. Bernard Poulin, directeur du Service des communications.



Les gagnants du concours photo posaient fièrement en compagnie du maire Jean Bouchard (à l'avant-plan) et des conseillers Robert Charron, Marc Laurin et François Bélanger et des conseillères Isabelle Gauthier et Francine Charles (en haut sur la photo).

Les gagnants

1^{re} rangée en haut : Mathieu Bergeron, Hugues Beauchamp et sa fille, Albert Lacasse et Frédéric Alarie;

2º rangée : Gilles Laurin, Robert Coron, Jean-Claude Desormeaux et Gérald Gariépy

 $3^{\rm e}$ rangée : Meilyn Calura Duhaime et sa fille, Nathalie St-Hilaire, Sophie

REPRISE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

La première séance de l'année 2019 aura lieu le lundi 14 janvier, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, situé au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique. Pour connaître les autres dates et lieux des assemblées, consultez le site Internet www.ville.mirabel.qc.ca sous l'onglet conseil municipal 2019.







C'est sous la présidence d'honneur de madame MÉLISSA DESJARDINS, présidente de l'entreprise Farine & Chocolat que le défi OSEntreprendre lance sa 21° édition locale à Mirabel, permettant aux étudiants ainsi qu'aux entrepreneurs de rayonner sur leur territoire. La remise de prix locale aura lieu le 3 avril 2019. C'est donc une invitation à vous inscrire sur le site : www.OSEntreprendre.quebec

La date limite pour participer au Défi est le mardi 12 mars, 16 h. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Johanne Tessier, coordonnatrice – développement entrepreneurial, responsable local Défi OSEntreprendre, au 450 475-2008, poste 4068.

Mélissa Desjardins : une femme passionnée et déterminée !

Elle est designer d'intérieur de formation, autodidacte en pâtisserie et a bien malgré elle, une dépendance démesurée pour les desserts. En plus d'être styliste de tables sucrées, elle a collaboré pendant quelques années au Magazine Véro en tant que Créatrice d'Ambiance pour Véronique Cloutier.

En 2012, sur un coup de tête, elle fonde Farine & Chocolat en décembre 2012. Après plus d'un an de tests, d'essais/erreurs et de travail acharné, son projet se concrétise. En mai 2014, elle ouvre officiellement son atelier. Elle réalise enfin son rêve d'avoir une entreprise qui unit ses deux passions : le design et les pâtisseries.

Son objectif est encore le même aujourd'hui, soit celui de nous faire vivre une expérience visuelle et gustative comme nulle part ailleurs. Elle a le souci du détail, le sens créatif et artistique qui font d'elle une entrepreneure accomplie et appréciée à Mirabel.









Une tonne de fierté!



Inscrivez-vous d'ici le 12 mars 2019, 16 h osentreprendre.quebec

SALON DES MÉTIERS D'ART 2018

26° ÉDITION DU SALON DES MÉTIERS D'ART DE MIRABEL - UN BEAU SUCCÈS!

Ce sont plus de 2600 personnes qui ont pris part à la 26° édition du Salon des métiers d'art de Mirabel, qui a eu lieu les 7, 8 et 9 décembre derniers au complexe du Vald'Espoir, secteur de Saint-Janvier.

Avec 56 artisans venus présenter leurs créations variées de produits naturels pour la peau, de vêtements, d'accessoires mode, de bijoux, de décorations pour la maison, de friandises de toutes sortes et des produits du terroir, d'accessoires pour chiens, le Salon des métiers d'art 2018 de Mirabel, regorgeait encore cette année, de trouvailles à des prix fort accessibles.

Dans une ambiance festive, au son de la musique du temps des fêtes, les nombreux visiteurs ont pu sillonner les allées au gré des kiosques aménagés de façon à mettre en valeur les différents produits offerts. Le service de restauration offert, grâce au Cercle de Fermières de Saint-Janvier, a encore une fois connu un grand succès. Sans compter les tirages aux 30 minutes qui ont fait d'heureux gagnants!

Si vous n'avez pas eu l'occasion d'y être cette année, il ne faudrait surtout pas manquer ce rendez-vous l'an prochain, car il se déroulera sous une formule renouvelée!



Les membres du comité organisateur entourant le maire lors de l'ouverture officielle du Salon. De gauche à droite: Jessica Paquet, Cynthia Guillemette, Ysabelle Gagnon, Magali Renaud et Hélène Lavoie.

UN STAGE EN FRANCE VOUS INTÉRESSE?

La Ville de Mirabel participera, pour une 19^e année consécutive, au programme d'échanges d'emploi d'été administré par l'Association Québec-France.

D'une durée de 6 à 8 semaines, le stage d'été est rétribué et effectué dans un des établissements municipaux de Châlons-en-Champagne.

Durant leur séjour, les stagiaires doivent défrayer les coûts relatifs à la nourriture et au transport. À noter que les personnes intéressées doivent être âgées entre 18 et 30 ans et être résidentes de Mirabel. Si ce type de stage en France vous intéresse, vous devez compléter un formulaire d'emploi disponible à l'hôtel de ville et le retourner, au plus tard le 22 février 2019, dûment rempli à l'adresse suivante : 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3





Début des inscriptions: mercredi 9 janvier, à 10 h



ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT!





SÉRIE DE CONFÉRENCES -HIVER/PRINTEMPS 2019

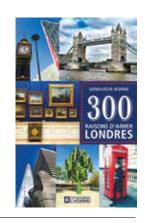


300 RAISONS D'AIMER LONDRES

Geneviève Borne, animatrice et auteure

Geneviève Borne est amoureuse de la ville de Londres au point où elle eut envie de dédier un livre à la capitale anglaise. 300 raisons d'aimer Londres rassemble les plus grands coups de cœur de Geneviève dans sa ville préférée. En anecdotes et en photos, elle partagera sa passion pour cette ville fascinante!

Le mercredi 13 février, à 19 h SECTEUR DE SAINT-JANVIER





Crédit photo : Isabelle Lamy

CHOISISSEZ VOTRE DESTINÉE

Jimmy Sévigny, auteur et conférencier

À l'aide de son histoire, Jimmy a une façon bien à lui de vous parler des choix que vous pouvez faire pour arriver à performer et à vous épanouir dans votre vie de tous les jours. C'est avec humour et émotion qu'il vous raconte comment il a pu passer d'une personne souffrant d'obésité à une personne où l'activité physique et de saines habitudes de vie font désormais partie intégrante de sa vie. Laissez-le vous raconter une histoire incroyable : la sienne.

Le mercredi 27 février, à 19 h SECTEUR DE SAINT-JANVIER



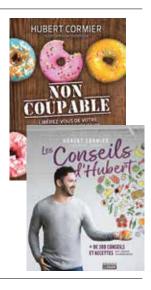


OUI! TOUT EST PERMIS : POSITIVER SON ALIMENTATION, SE MOTIVER ET PASSER À L'ACTION

Hubert Cormier, auteur et nutritionniste

Puis-je manger de la pizza et de la crème glacée? Oui! Tout est permis... Dans cette conférence non culpabilisante et ludique, vous apprendrez à poser un regard critique sur votre alimentation, à retrouver l'enfant en vous et à vous reconnecter avec vos signaux internes qui régulent votre appétit. Vous y trouverez également une dose de motivation ainsi que plusieurs stratégies pour mettre toutes vos nouvelles connaissances à profit.

Le mercredi 13 mars, à 19 h SECTEUR DE SAINT-JANVIER





PETITS SECRETS ET GROS MENSONGES DE VOTRE BANQUIER

Fabien Major, auteur et conseiller financier

Fabien Major jette un nouvel éclairage sur la gestion de nos finances personnelles. Dans son livre *Petits secrets et gros mensonges de votre banquier*, il nous révèle toutes les ruses des institutions bancaires et nous donne des clés pour protéger et faire fructifier notre capital en évitant les pièges.

Le mercredi 27 mars, à 19 h SECTEUR DE SAINT-JANVIER





Début des inscriptions: mercredi 9 janvier, à 10 h



SÉRIE DE CONFÉRENCES -HIVER/PRINTEMPS 2019



Crédit photo : Andréanne

LES TRÉSORS CACHÉS DERRIÈRE LA DIFFÉRENCE

Annie Brocoli, auteure et conférencière

Annie Brocoli vous présente sa conférence Les trésors cachés derrière la différence. Découvrez comment sa dyslexie l'a menée à faire ce qu'elle aime dans la vie. Puis découvrez la femme d'affaires et l'auteure pour qui le destin ne s'annonçait pas aussi beau. Et vous, quelle est votre différence?

Le mercredi 10 avril, à 19 h SECTEUR DE SAINT-JANVIER



INFLUENCES

Jean-François Baril, animateur et auteur

C'est à partir de son livre *Influences* que Jean-François Baril a bâti sa conférence, pour nous faire prendre conscience de l'impact que nous avons les uns sur les autres. À travers les hauts et les bas de sa vie et de sa carrière, il nous parlera des portes qui s'ouvrent, de résilience, afin de nous aider à nous sentir mieux. Alliant humour et émotions, Jean-François est un très bon conteur et un excellent communicateur.

Le mercredi 24 avril, à 19 h SECTEUR DE SAINT-JANVIER



HEURE DU CONTE EN PYJAMA

POUR LES 3 ANS ET PLUS À 18h 45

JANVIER

Des anniversaires pas ordinaires

Le mardi 22 janvier SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN Le mercredi 30 janvier SECTEUR DE SAINT-JANVIER

FÉVRIER

Des amours d'histoires

Le mardi 12 février SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN
Le mercredi 20 février SECTEUR DE SAINT-JANVIER
Le jeudi 28 février SECTEUR DE SAINT-CANUT

MARS

Où est mon doudou?

Le mardi 12 mars SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN
Le mercredi 20 mars SECTEUR DE SAINT-JANVIER
Le jeudi 28 mars SECTEUR DU DOMAINE-VERT NORD

AVRIL

Pâques en folie!

Le mardi 2 avril SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN Le jeudi 11 avril SECTEUR DE SAINT- CANUT



Pour les enfants de moins de 10 ans, la présence d'un parent est requise en tout temps sur les lieux de l'activité.



Début des inscriptions: mercredi 9 janvier, à 10 h



SPECTACLE DE PÂQUES

POUR LES 3 À 8 ANS À 18 h 45

Lapidoux et la fleur magique

Spectacle avec marionnettes

Le mercredi 17 avril SECTEUR DE SAINT- JANVIER

Pour les enfants de moins de 10 ans, la présence d'un parent est requise en tout temps sur les lieux de l'activité.



© Marc-Antoine Zouéki

ACTIVITÉS THÉMATIQUES JEUNESSE

ATELIER MÉDIÉVAL

POUR LES 6 À 12 ANS

Un atelier offert par



Rencontrez un vrai chevalier, armé et équipé, qui vous dévoilera comment entreprendre à votre tour cette carrière périlleuse, certes, mais ô combien gratifiante... Au programme : la découverte du monde réel des chevaliers, préparez-vous à être fasciné...

Le samedi 16 mars, de 13 h 30 à 15 h SECTEUR DE SAINT-JANVIER



AVRIL : MOIS DE LA BANDE DESSINÉE

POUR LES 8 À 12 ANS

BIENVENUE DANS L'UNIVERS DE LA BANDE DESSINÉE



Un atelier offert par

LES P'TITS MOTS-DITS

L'univers de la bande dessinée est unique et toujours aussi populaire. Dans cet atelier, en plus de découvrir les derniers titres coups de cœur de l'équipe, les élèves iront plus loin en s'appropriant le vocabulaire de la bande dessinée et en apprendront plus sur les étapes de production.

Le samedi 13 avril, de 13 h 30 à 14 h 30 SECTEUR DE SAINT-JANVIER

POUR LES 8 À 12 ANS ATELIER DE BANDE DESSINÉE

Un atelier offert par Michel Grant, bédéiste



Viens créer ta propre bande dessinée sous les conseils d'un professionnel de la BD! Tu conserveras même le matériel de création réutilisable! Tout est fourni.

Le samedi 27 avril, de 13 h 30 à 15 h SECTEUR DE SAINT-JANVIER

Pour les enfants de moins de 10 ans, la présence d'un parent est requise en tout temps sur les lieux de l'activité.



Début des inscriptions: mercredi 9 janvier, à 10 h



NOUVEAUTÉ

UNE NAISSANCE...UN ARBRE

Dans le cadre du programme « Une naissance, un livre », la Ville offre désormais aux parents d'enfants d'un an et moins un coupon, inséré dans la trousse bébé-lecteur, donnant droit à un arbre. En effet, les détenteurs du coupon pourront obtenir un arbre en se rendant à la pépinière du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière durant les heures d'ouverture. De plus, la Ville offrira un terrain municipal où les arbres pourront être plantés par les familles qui désireront les planter dans un lieu public.

La Ville a décidé de mettre de l'avant le nouveau programme « Une naissance... un arbre » afin de favoriser la plantation d'arbres sur son territoire et de contribuer ainsi à un environnement écologique.



HORAIRES réguliers

Bibliothèque - secteur de Saint-Janvier

17710, rue du Val-d'Espoir · 450 475-2011

Lundi 10 h à 20 h Mardi 10 h à 20 h Mercredi 10 h à 20 h 10 h à 20 h Jeudi Vendredi 10 h à 20 h Samedi 10 hà 16 h 30 Dimanche 10 hà 16 h 30

Bibliothèque - secteur de Saint-Augustin

15005, rue des Saules - 450 475-6558

10 hà 20 h

10 h à 20 h

10 hà 20 h

10 h à 20 h

10 hà 17 h 30

10 h à 16 h 30

10 hà 16 h 30



Jeudi Samedi 10 h à 16 h 30

Bibliothèque - secteur de Saint-Canut

Lundi

Mardi

Mercredi

Dimanche

9950, boul. de Saint-Canut · 450 436-7816

10 h à 20 h

13 h à 16 h 30

Bibliothèque - secteur du Domaine Vert Nord 17530, rue Jacques Cartier · 450 475-2059

> Lundi 16 h à 20 h Mardi 16 h à 20 h Mercredi 13 h à 20 h Jeudi 16 h à 20 h 13 h à 16 h 30 Samedi 13 h à 16 h 30 Dimanche

Bibliothèque - secteur de Saint-Benoît

9020, rue Dumouchel · 450 475-2073

10 hà 12 h et 13 hà 17 h Mardi Mercredi 13 h à 17 h et 18 h à 20 h 13 hà 17 h et 18 hà 20 h Jeudi

Bibliothèque - secteur de Saint-Hermas

4261, rue Lalande - 450 475-2058

Mardi 10 h à 12 h et 13 h à 17 h Jeudi 13 h à 17 h et 18 h à 20 h

Bibliothèque – secteur de Sainte-Scholastique

9975, rue Saint-Vincent · 450 475-2057

Lundi 13 h à 20 h Mercredi 16 h à 20 h Samedi 13 h à 16 h 30





N.B. Les étoiles indiquent des modifications (en rouge) apportées à l'horaire de certaines bibliothèques.

www.ville.mirabel.qc.ca/biblio

COMMENT S'INSCRIRE

Lundi

Mardi

Jeudi

Mercredi

Vendredi

Dimanche

Samedi

Par Internet: www.ville.mirabel.qc.ca/biblio

Par téléphone : Pendant les heures d'ouverture des bibliothèques. Prière de ne pas laisser de message sur le répondeur.

À la bibliothèque.

COORDONNÉES

15005, rue des Saules

450 475-6558

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-CANUT 9950, boul. de Saint-Canut 450 436-7816

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AUGUSTIN BIBLIOTHÈQUE DU DOMAINE-VERT

17530, rue Jacques-Cartier 450 475-2059

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-JANVIER 17710, rue du Val-d'Espoir 450 475-2011

FINALE RÉGIONALE MICHEL PROULX -RÉGION DES LAURENTIDES

Encore cette année, Mirabel accueillera pour La population est invitée à découvrir les la Finale régionale de patiange artistique Michel Proulx - région des Laurentides, du 25 au 27 janvier 2019, plus de trois cents patineurs à l'aréna du Val-d'Espoir, situé dans le secteur de Saint-Janvier.

jeunes talents de la région des niveaux Star 2 à Star 10, ainsi que des catégories compétitives allant de Sans limite à Novice, lors de cette fin de semaine. Les finalistes des catégories admissibles à la finale

provinciale Michel Proulx seront invités à représenter la région des Laurentides dans la municipalité de Saint-Romuald/Saint-Jean, du 15 au 17 mars.

34e ÉDITION **DU TOURNOI DE HOCKEY** PROVINCIAL NOVICE **DE MIRABEL**



Du 7 au 20 janvier 2019 aura lieu la 34e édition du tournoi Novice de Mirabel, avec plus de 75 équipes de niveau Novice dans les catégories A, B et C qui se disputeront plus de 150 parties dans les trois arénas de Mirabel.

Le comité organisateur espère une assistance de plusieurs milliers de spectateurs. La

réussite d'un événement de cette envergure ne peut se faire sans la collaboration de nombreux bénévoles. Les membres du

tournoi vous invite à communiquer avec eux par l'entremise du site internet du tournoi au www.tournoinovicemirabel.ca si vous souhaitez donner quelques heures.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

ACTIVITÉS GRATUITES AU PARC DU DOMAINE-VERT

Les Mirabellois sont invités à prendre part aux activités gratuites proposées par Cardio Plein air, en collaboration avec le parc du Domaine-Vert, les deux premières semaines du mois de janvier.

Le 12 janvier : Cardio-Musculation, Cardio-Nordique et Cardio Raquette::https://www.facebook.comevents/232885810961550/

Dans le cadre de l'Actineige, le 13 janvier : Cardio-Raquette: https://www.facebook.com/events/574917872951535/

Dates: les 12 et 13 janvier 2019 Lieu: parc du Domaine-Vert

Coût: gratuit

Renseignements: 1 877 327-5730

FÊTE ACTINEIGE

Le Parc du Domaine-Vert organise la Fête Actineige, le dimanche 13 janvier. Animation, jeux et activités sont prévus pour vous permettre de vous réchauffer en vous amusant et profitant des plaisirs de l'hiver.

En cas de mauvais temps, l'événement sera reporté au dimanche 20 janvier.

Date: le 13 janvier 2019

Lieu: 10423, montée Sainte-Marianne, secteur du Domaine-

Renseignements: 450 435-6510 ou domainevert.com

EXPOSITION DE CRÈCHES DE NOËL À L'ÉGLISE DE SAINT-BENOÎT

La Fondation Héritage Saint-Benoît-de-Mirabel et le comité de pastoral ont le plaisir de vous présenter la collection privée de crèches de Noël de l'abbé Michel Jasmin (pasteur des paroisses Saint-François-D'Assise et Sainte-Marie-du-Lac). La visite débutera le dimanche le 2 décembre. À 13 h 30, Grandmaman Ann racontera une belle histoire de Noël. De plus, il y aura un concours de dessins ainsi que de crèches. Des prix de participation seront remis. Les visites se poursuivront toutes les semaines, du jeudi au dimanche, jusqu'au 12 janvier.

Date: à compter du 2 décembre. Du jeudi au dimanche. Lieu: église de Saint-Benoît, au 9155 rue Dumouchel

Coût: contribution volontaire

Renseignement: Estelle Rochon, au 450 258-2268

Courriel: estellerochon@sympatico.ca

JOURNÉE SPAGHETTI

Le Club Optimiste de Saint-Janvier organise une journée spaghetti, au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, le 27 janvier 2019, au coût de 12 \$.

Date: le 27 janvier

Lieu: centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, secteur de

Saint-Janvier

Renseignement: Linda Cardinal, au 450 419-1127

Courriel: vivava2601@gmail.com



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2297

(secteur de Mirabel-en-Haut)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 décembre 2018 a adopté le projet de règlement numéro PU-2297 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :

- agrandir la zone P 13-6 à même une partie des zones H 13-1, H 13-8 et H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone P 13-7 à même une partie de la zone H 13-1, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- retirer l'usage résidentiel multifamilial détaché d'un maximum de 5 logements pour permettre plutôt les habitations unifamiliales jumelées et contiguës et leurs dispositions spécifiques dans la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- modifier les dispositions spécifiques applicables aux constructions unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone H 13-8, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;

- créer la zone C 13-17 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-8, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2297 est bien décrit dans le titre soutenu par les plans ci-dessous :

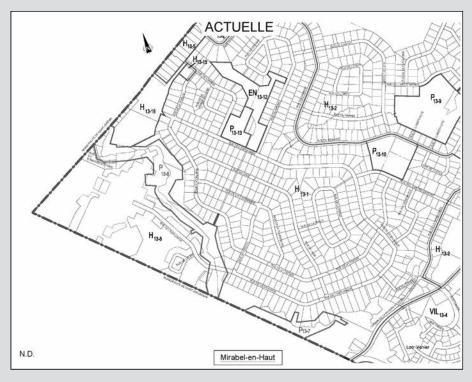
QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

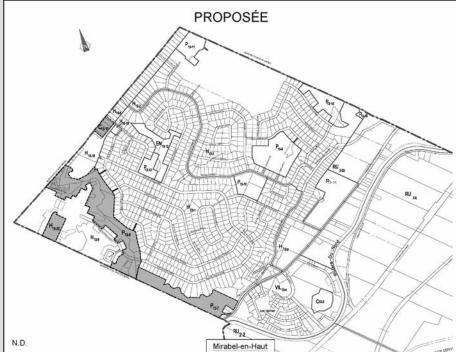
QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 28 janvier 2019, à 19 h 30 au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

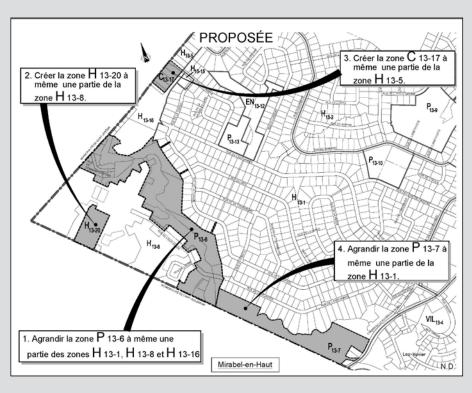
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

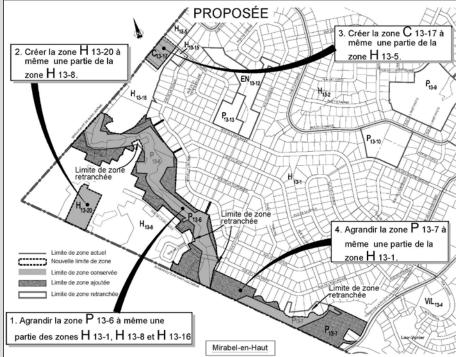
QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 12 décembre 2018











ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2299

(secteur de Saint-Janvier)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 décembre 2018 a adopté le projet de règlement numéro PU-2299 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à permettre les établissements de remisage de véhicules de transport ainsi que les dépôts, entrepôts et ateliers d'entretien des sociétés d'entreposage et de transport dans la zone I 7-60, dans le secteur de Saint-Janvier.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2299 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone se situe dans le secteur de Saint-Janvier et est illustrée au plan ci-dessous :

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

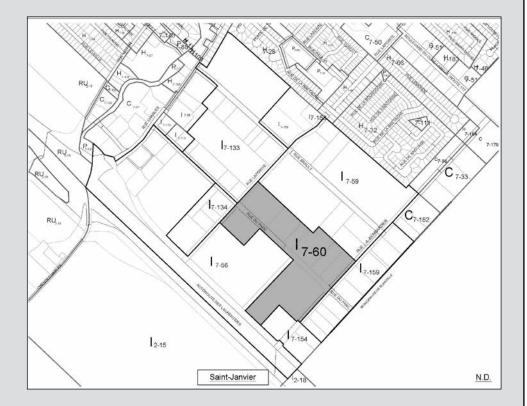
QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 28 janvier 2019, à 19 h 30 au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 12 décembre 2018

La greffière, Suzanne Mireault, avocate



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2298 QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du

(secteur de Mirabel-en-Haut)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de lotissement

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 décembre 2018 a adopté le projet de règlement numéro PU-2298 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de façon à :

- permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées dans les zones H 13-8 et H 13-16 sur des terrains ayant une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 9,5 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans les zones H 13-8 et H 13-16 sur des terrains ayant une superficie minimale de 185 mètres carrés, une largeur minimale de 7,3 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 9,5 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2298 est bien décrit dans le titre.

QUE les zones se situent dans le secteur de Mirabel-en-Haut et sont actuellement illustrées au plan ci-dessous :

Toutefois, la configuration des zones H 13-8 et H 13-16 pourrait être modifiée par le règlement numéro U-2297, lequel peut être consulté sur le site internet de la Ville.

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 28 janvier 2019, à 19 h 30 au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 12 décembre 2018





ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2291

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2291 modifiant le règlement numéro 843 Modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes, afin de modifier, d'ajouter ou d'abroger divers tarifs.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 décembre 2018

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2292

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2292 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi, et le 1er janvier 2019.

Donné à Mirabel, ce 12 décembre 2018

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2290 AUX PERSONNES HABILES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 10 décembre 2018 sur la liste référendaire du secteur concerné.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2290 Décrétant une dépense et un emprunt pour pourvoir au paiement d'une part des coûts attribuable à la municipalité, concernant des travaux municipaux pour la construction d'une station de pompage dans le secteur de Saint-Canut, le tout dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur « Corporation Steckmar »

Le présent règlement prévoit une dépense de 152 200 \$ et 3) un emprunt de 152 200 \$.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- sa carte d'assurance maladie délivrée par la régie de l'assurance maladie du Québec ;
- son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- son passeport canadien.

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 21 janvier 2019, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de un (1). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

DESCRIPTION DU SECTEUR CONCERNÉ:

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ :

PERSONNE HABILE À VOTER :

- Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 10 décembre 2018;
 - Être domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.
- Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 10 décembre 2018 :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois.
- Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 10 décembre 2018 :
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 10 décembre 2018 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Donné à Mirabel, ce 12 décembre 2018





DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT

Le second projet de règlement numéro PU-2289 (secteur de Saint-Janvier)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 10 décembre 2018, a adopté le second projet de règlement PU-2289 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à permettre les établissements offrant des services d'entretien ménager avant et après sinistre dans la zone I 7-59, dans le secteur de Saint-Janvier.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 décembre 2018 sur le projet de règlement numéro PU-2289, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2289 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Articles 1 et 2 (zone concernée et contiguës):

Dans la zone I 7-59, les établissements offrant des services d'entretien ménager avant et après sinistre (usage faisant partie de la catégorie commerciale de classe G-4) sont autorisés

Ainsi, une telle demande vise à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë.

SITUATION APPROXIMATIVE DE LA ZONE CONCERNÉE

Dans le **SECTEUR DE SAINT-JANVIER**, à savoir :

La zone concernée apparaît au plan ci-contre :

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

* indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- * être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- * être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, au plus tard le 17 janvier 2019.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

- Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 10 décembre 2018 :
 - Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;

OU

 Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 10 décembre 2018 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

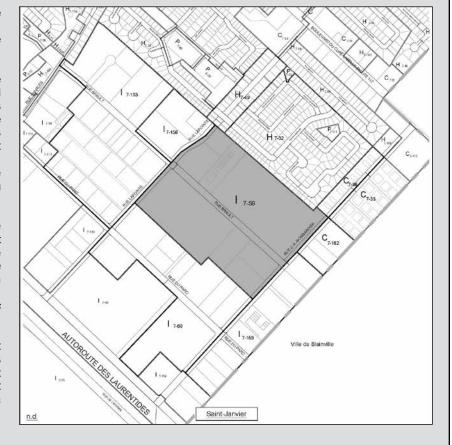
Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 12 décembre 2018

La greffière, Suzanne Mireault, avocate



ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2274

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2274 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :

- agrandir la zone H 5-49 à même une partie de la zone H 5-35. dans le secteur de Saint-Canut:
- créer la zone H 5-87 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
- créer la zone H 5-88 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone P 5-71 et une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
- modifier les délimitations de la zone P 5-71 à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
- agrandir la zone C 5-45 à même une partie de la zone H 5-49, dans le secteur de Saint-Canut.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 décembre 2018

PLUS D'UNE VINGTAINE DE PATINOIRES À LA DISPOSITION DES MIRABELLOIS!

Les patinoires extérieures de Mirabel seront prêtes à accueillir les patineurs dès que les conditions météorologiques le permettront.

L'ouverture des 21 patinoires est cependant tributaire de Dame nature. En effet, il faut savoir qu'avant de pouvoir accueillir les patineurs certaines conditions s'imposent : une couche acceptable de neige au sol; une température de -8 °C le jour et de -10 °C à -15 °C le soir, et ce, pendant trois ou quatre jours consécutifs, pour que le sol sous la glace soit bien gelé; sept jours consécutifs d'arrosage pour les patinoires sur terrain naturel et trois à quatre jours, pour les patinoires permanentes asphaltées.

Pour de plus amples renseignements sur les patinoires extérieures, consultez la page 4 du Cahier Loisirs, encarté dans l'édition du 12 décembre du Mirabel vous informe, et accessible sur la page d'accueil du site Internet de la Ville (colonne de droite) au www.ville.mirabel.qc.ca

Vous pouvez aussi communiquer avec Mme Cynthia Guillemette, technicienne en loisirs et vie communautaire, au 450 475-8656, poste 4259.



FÊTE ACTINEIGE AU PARC DU DOMAINE-VERT NORD

Parc du Domaine-Vert Nord! Habillez-vous chaudement et profitez de cette journée pour bouger en plein air, de 10 h 30 à 16 h 30 avec une vaste quantité d'activités physiques dans une ambiance des plus dynamique.

Le 13 janvier, c'est la fête Actineige au Du patin sur l'anneau de glace au cardio raquette (avec possibilité de prêt de raquettes), glissade avec tube (prêt de tubes) aux tours de carriole, en passant par l'essai de Fat bike, au baby foots, pour terminer par un feu de joie, tout a été organisé pour vous permettre d'apprécier l'hiver en restant actif! De plus, pour les plus téméraires, l'activité tyrolienne d'Arbre en Arbre sera

offerte lors de la fête (frais supplémentaires et réservation obligatoire).

Pour connaître la tarification de l'entrée au parc ou poureffectuer une réservation à l'activité d'Arbre en Arbre, veuillez téléphoner au 450 435-6510 ou consultez le site Internet www.domainevert.com

